

Un ex-député RCD condamné à une année de prison ferme

Le tribunal de Chlef a condamné jeudi, l'ex-député du Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD), M. Atmane Mazouz à une année de prison ferme assortie d'une amende de 50 000 DA.

Commentant le verdict, le concerné dira que dossier judiciaire est monté de toutes pièces. ''Un faux rapport des gendarmes, ajouté au refus d'auditionner des témoins présents, les règlements de comptes sont et demeurent au rendez-vous dans les tribunaux'', dénonce-t-il.

Il affirme que sa réponse est d'abord la dignité et sera à la mesure des procédés ''d'injustice et de vos complots''.

L'affaire remonte au 20 décembre 2019, lorsque le député accompagné d'autres personnes ont été empêchés au niveau de la wilaya de Chlef, de continuer leur chemin vers la ville d'Oran pour prendre part à la marche hebdomadaire du Hirak. Les gendarmes avaient conduit de force le député vers la wilaya de Bejaia.